



SPULTIN et publications

**Conseil syndical
Sections syndicales**

Comités internes

**Assemblée
générale**

Statuts

**Convention collective
Guide d'application**

**Régime de retraite
Prévoyances collectives**

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

29 mai 2000 / volume 11 / n° 8

Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 19 mai 2000

Le Conseil syndical s'est réuni le 19 mai dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés au cours de cette réunion.

1. Élections

James Pottier (économique) a été élu trésorier du SPUL pour un mandat de deux ans.

Louise Mathieu (faculté de musique) a été élue vice-présidente du SPUL pour un mandat de deux ans.

Jean Leahey (fondements et pratiques en éducation) a été élu président du Comité d'aide aux professeures et professeurs pour un mandat de deux ans.

Denis Juhel (langues, linguistique et traduction) a été élu membre du Comité d'application de la convention collective pour un mandat de deux ans.

2. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation, a fait un compte rendu des activités de ce comité.

Depuis la séance ordinaire du Conseil syndical du 14 avril 2000, le Comité de négociation a tenu 22 réunions dont une avec le Comité des griefs, deux avec le Comité d'appui et de stratégie et une avec Me Martin Racine, conseiller juridique du SPUL. De plus, le Comité de négociation a fait un compte rendu hebdomadaire de ses travaux au Comité exécutif. En outre, le Comité de négociation a présenté les parties 1 à 5 du projet de convention collective lors de la séance extraordinaire du Conseil syndical du 28 avril dernier. Deux semaines plus tard, le 12 mai, les parties 1 à 5 ont été discutées en séance extraordinaire du Conseil syndical. Les suggestions faites à cette occasion sont actuellement analysées par le Comité de négociation.

Au cours des dernières semaines, le Comité de négociation s'est surtout penché sur les parties 6 à 8 du projet de convention collective.

La partie patronale a été rencontrée à la table de négociation le 18 avril dernier. Le but de cette rencontre était de donner suite au projet de lettre d'entente portant sur un congé de cotisation patronale au Régime de retraite des professeures et professeurs. Ce projet avait été déposé le 28 mars dernier à la table de négociation par la partie patronale. Lors de la rencontre du 18 avril 2000, les membres du Comité de négociation ont indiqué à la partie patronale qu'ils n'étaient pas disposés à discuter de cette demande en faisant abstraction des clauses normatives et monétaires de la convention collective. Aussi, c'est dans le contexte des négociations pour le renouvellement de notre contrat collectif que devra se discuter un éventuel congé de cotisation à notre régime de retraite. Les représentants de la partie patronale ont également été informés du calendrier d'adoption du projet de convention collective par le Conseil syndical.

3. Budget du SPUL pour l'année 2000-2001

James Pottier, trésorier du SPUL, a présenté au conseil les prévisions budgétaires pour l'année 2000-2001. Après discussion, ces prévisions ont été adoptées par le conseil.

4. Information du président

● **Compte rendu du Conseil fédéral de la FQPPU des 4 et 5 mai 2000**

Le président Claude Banville a fait état de différents éléments traités lors du Conseil fédéral de la FQPPU tenu à Québec les 4 et 5 mai derniers. Il a indiqué que la présidente

de la FQPPU, Mme Arpi Hamalian, a rencontré le ministre Legault pour discuter des " contrats de performance " et faire valoir les objections de la Fédération. Le président a aussi souligné la participation de Marianne Kugler (information et communication) à un comité de la FQPPU dont le mandat est de commander un sondage sur la perception qu'a le public des professeures et professeurs d'université.

- **Avis juridique sur l'information distribuée aux membres par le SPUL concernant le fisc et l'année sabbatique**

Claude Banville a informé le Conseil syndical que dorénavant le SPUL ne transmettrait plus aux membres de documentation concernant le fisc et l'année sabbatique. En effet, il ressort d'un avis juridique préparé par nos procureurs que le Syndicat et ses dirigeants doivent faire preuve d'une grande prudence lorsqu'ils colligent, traitent, interprètent ou diffusent des informations de nature fiscale. Aussi, nos procureurs nous conseillent de nous en tenir strictement et essentiellement à la documentation émanant des autorités fiscales.

- **Négociation avec l'AESPUL**

Des négociations sont présentement en cours avec les employées du SPUL afin de renouveler leur convention collective. Trois rencontres ont eu lieu à ce jour et les pourparlers se déroulent bien.

5. Présentation des parties 6 à 8 du projet de convention collective

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation, a présenté au Conseil syndical les parties 6 à 8 ainsi que les annexes du projet de convention collective 1999-2002. Plusieurs questions d'éclaircissement ont été soulevées par les membres. Conformément à la procédure adoptée par le conseil, les parties 6 à 8 et les annexes du projet de convention collective seront discutées lors d'une séance extraordinaire du conseil le 2 juin prochain.

Veillez prendre note que le texte des parties 6 à 8 du projet de convention collective est disponible sur le site Internet du SPUL : http://www.spul.ulaval.ca/Convention_collective/Intropcc2.shtml

Hausse des salaires : comment 4 % devient
1,215 %

Dans une lettre récente adressée au président du SPUL, le vice-recteur Jacques Samson indiquait que les salaires des professeures et professeurs seraient prochainement haussés de 1,215 % avec un effet rétroactif au 1^{er} décembre 1999. Le vice-recteur prétend que cette hausse est conforme à la lettre d'entente signée par le SPUL et l'Employeur en juin 1998. Rappelons que les professeures et professeurs ont alors accordé un congé de cotisation patronale d'un an à notre régime de retraite. En contrepartie de ce congé, les parties convenaient, entre autres, de prolonger les clauses d'indexation salariale de l'actuelle convention collective jusqu'en 2003.

L'entente récemment conclue par les employés du secteur public comporte des hausses salariales de 1,5 % au 1^{er} janvier 1999 et de 2,5 % au 1^{er} janvier 2000. C'est-à-dire 4 % à ce jour. En principe, nous devrions recevoir les mêmes hausses car le ministère de l'Éducation du Québec applique les mêmes paramètres d'indexation aux masses salariales. Toutefois, l'Administration a décidé que l'indexation des salaires des professeures et professeurs serait de 1,215 % parce que le ministère exclut du calcul de la masse salariale un montant correspondant aux droits de scolarité. La subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation représente 81 % du total des revenus de fonctionnement de l'Université. Ainsi, 81 % de 1,5 % représente 1,215 %. De plus, l'Employeur interprète à son avantage les clauses d'indexation et ne nous verse la première tranche de l'indexation qu'à compter du 1^{er} décembre 1999, et ce, même si les paramètres d'indexation sont de 1,5 % au 1^{er} janvier 1999 et de 2,5 % au 1^{er} janvier 2000. Nos salaires sont gelés depuis 1992, mais, s'il faut en croire l'attitude de l'Administration de l'Université, nous ne méritons même pas les hausses du front commun.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)